

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 2 mars 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 1750, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 1 247 207 du cadastre du Québec,

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, qu'aucun toit végétalisé ne soit aménagé et ce, bien que l'article 4.23.6 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie, pour tout bâtiment ayant une superficie de plancher de plus de 2000 mètres carrés, l'aménagement d'une toiture végétalisée.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 13 février 2026

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 1750, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 1 247 207 du cadastre du Québec.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 13 février 2026

Fredy Alzate
Fredy Alzate

Secrétaire d'arrondissement
